



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Recruter un apprenti, tout le monde est gagnant !

L'apprenant

le maître d'apprentissage

et la structure d'accueil

## Qui peut être recruté ?

- Les jeunes de **16 à 29 ans**.
- Les personnes **en situation de handicap**, sans limitation d'âge.



## Pour la structure

### d'accueil

- Favoriser la formation et l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes en situation de handicap.
- S'engager en faveur de l'inclusion professionnelle et de la diversité.
- Faire découvrir nos métiers et contribuer à l'embauche de personnes motivées et opérationnelles.
- Pré-recruter en facilitant la transmission des savoirs et anticiper les départs à la retraite.
- Surmonter les difficultés de recrutement dans les secteurs en tension.
- Bénéficier d'une aide financière de 3 000 €/an et par apprenti afin d'assurer la prise en charge partielle des coûts de formation.
- Bénéficier d'un recrutement qui n'est pas comptabilisé dans les plafonds d'emploi du ministère.
- Allouer un montant forfaitaire de 500 € pour la fonction de maître d'apprentissage.

## Pour les apprentis

- Disposer d'une structure d'accueil et d'un maître d'apprentissage.
- Intégrer une équipe et acquérir une expérience professionnelle.
- Obtenir une qualification et/ou un diplôme.
- Disposer d'une rémunération et bénéficier d'un financement pour sa formation.
- Bénéficier de la protection complémentaire santé (uniquement dans les structures publiques).

### POUR LES APPRENTIS EN SITUATION DE HANDICAP

- Pas de limite d'âge pour être apprentis.
- Des aides financières pour l'aménagement du poste ou pour compenser la situation de handicap.
- L'apprenti qui obtient le diplôme ou le titre préparé peut être titularisé dès l'issue du contrat.
- Plus d'informations sur : [handicap.agriculture.gouv.fr](http://handicap.agriculture.gouv.fr)

Pour consulter ou publier les offres de recrutement :  
[www.pass.fonction-publique.gouv.fr](http://www.pass.fonction-publique.gouv.fr)

Plus d'informations sur l'apprentissage dans la fonction publique :  
[www.fonction-publique.gouv.fr/score/lapprentissage](http://www.fonction-publique.gouv.fr/score/lapprentissage)

Plus d'informations sur l'intranet  
Rubrique : **Recruter un apprenti**